



# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.

NOTES POUR UNE DÉCLARATION DE  
L'HONORABLE ALLAN J. MACÉACHEN,  
VICE-PREMIER MINISTRE ET  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES EXTÉRIEURES,  
DEVANT LE

COMITÉ PERMANENT DES  
AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA  
DÉFENSE NATIONALE,  
OTTAWA,  
LE 15 MARS 1983

---

(TRADUCTION)

Monsieur le Président, c'est la première fois depuis 1976 que je me présente devant votre Comité pour discuter des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures. Je dirige maintenant un ministère élargi, au mandat duquel s'est ajoutée la conduite du volet commercial et économique des relations internationales du Canada. Avec mes collègues, MM. Regan et Lapointe, qui m'assistent dans l'exécution de ce mandat élargi, je suis confronté à la tâche de conduire les relations extérieures du Canada dans un environnement international fort difficile.

L'année qui s'écoule n'a pas été facile. Chaque pays, riche ou pauvre, a subi les effets de la récession mondiale. Les économies industrielles sont affligées par une demande languissante, de faibles niveaux d'investissement et des taux de chômage plus élevés. Les taux d'intérêt, bien qu'ayant baissé, restent anormalement élevés en termes réels. Le commerce mondial s'est contracté, la concurrence est devenue plus vive, et les pressions protectionnistes se sont intensifiées.

Ces événements ont également eu de sérieuses conséquences brutales pour les pays du monde en développement. Leurs marchés d'exportation ont cessé de croître, et le prix réel de leurs produits de base a connu une chute. Pour certains, le fardeau de la dette est devenu fort lourd, imposant des contraintes au système financier international. L'incertitude qui entoure le marché pétrolier n'est que le dernier de ces facteurs de déstabilisation. La récession a réduit la demande mondiale en pétrole et rendu difficile de prévoir à quel niveau les prix se stabiliseront. Une chute des cours pétroliers n'aurait pas que du bon; une réduction limitée et contrôlée aurait probablement des effets bénéfiques.

Pour nous, les répercussions sont évidentes. Grande nation commerçante, le Canada ressent immédiatement tout rétrécissement de l'économie mondiale. Toute initiative de nos partenaires commerciaux pour restreindre le libre mouvement des biens et des services porte un dur coup à la prospérité canadienne.

Malgré ces difficultés, nous avons raison d'être optimistes. Le Canada s'en est bien tiré par rapport à nombre d'autres nations. Notre excédent commercial est à son niveau le plus élevé. L'inflation et les taux d'intérêt ont régressé, la demande de biens de consommation connaît

une reprise sur l'important marché américain, et des indices d'une reprise globale sont apparus. Notre confiance en nous-mêmes nous a fait traverser une période difficile, et nos grands partenaires sont désireux de collaborer.

Monsieur le Président, nous sommes extrêmement conscients aux Affaires extérieures du couplage direct qui existe entre les priorités nationales et leur prolongement sur la scène internationale. Nous avons travaillé avec persévérance pour promouvoir les intérêts canadiens en cette période difficile.

En novembre, j'ai présidé la réunion ministérielle du GATT à Genève. Ce fut une session difficile, mais nous avons tout de même pu nous entendre sur un engagement politique de résister aux mesures protectionnistes qui limitent le commerce et de respecter les règles du GATT. Nous avons également convenu d'un programme de travail qui nous permettra de régler un certain nombre de questions comme le commerce des produits agricoles, halieutiques et autres produits tirés de ressources, notamment les métaux et les minéraux. Ce sont des questions importantes pour le Canada, et nous participerons activement à ces travaux.

En second lieu, nous avons participé à la mise au point d'initiatives de coopération multilatérale pour aider les pays qui sont les plus en difficulté. À titre d'exemple, les initiatives récentes du FMI ainsi que des créanciers publics et privés pour venir en aide au Brésil et au Mexique. Certes, ce sont là des mesures ponctuelles, mais qui témoignent de la volonté de la communauté internationale de gérer la crise dans ses manifestations immédiates.

Nous avons également veillé à renforcer la capacité qu'a le FMI de jouer le rôle clé qui lui revient dans l'appui du système international des paiements. Ses ressources ont récemment été relevées pour lui permettre de mieux gérer les déséquilibres de paiements.

Ce printemps, nous explorerons à la réunion ministérielle de l'OCDE et au sommet de Williamsburg les modalités d'une action concertée en vue de favoriser la reprise économique mondiale.

Nos échanges économiques les plus importants se font naturellement avec les États-Unis. Nous avons récemment atteint un nouveau plateau dans l'intensité de cette association complexe. Il ne faut pas se surprendre d'une telle évolution quand les temps sont difficiles. Nos intérêts respectifs sont engagés dans toute la gamme de nos activités nationales. L'interconnexion des économies nord-américaines est l'une des sources de la prospérité et

de la force du Canada, et il faut donc s'attendre à ce qu'une relation aussi importante s'accompagne de certains problèmes.

Dans la poursuite de nos objectifs nationaux, nous sommes parfois obligés d'adopter des politiques qui ne sont pas immédiatement comprises ou facilement acceptées par notre voisin américain. Mais c'est là un élément normal de l'interaction des intérêts nationaux dans une relation étroite.

En période de récession, il se dessine dans tous les pays un mouvement protectionniste. Aux États-Unis, cette tendance est exacerbée par les rajustements structurels qui s'opèrent dans les régions industrielles plus anciennes du pays, et on l'observe également dans l'attitude du nouveau Congrès. Il nous appartient donc de nous assurer que la perspective canadienne est comprise et respectée aux États-Unis. Les pluies acides et les autres problèmes environnementaux sont un autre secteur où les progrès accomplis jusqu'à maintenant nous semblent insatisfaisants.

Mais notre relation multiforme est marquée d'un équilibre et d'un ton que je trouve encourageants. Les deux parties sont conscientes des points de friction qui existent, mais ont toutes deux renouvelé leur engagement de mieux gérer la relation. Je suis extrêmement satisfait des contacts réguliers que j'ai avec le secrétaire Shultz. Nous avons constaté que nous pouvons traiter des questions qui nous intéressent et ce, rapidement et en profondeur.

La recherche de la paix et de la sécurité au plan international constitue un autre des objectifs prioritaires que poursuit assidûment le Canada dans sa politique extérieure. Les efforts déployés pour limiter le renforcement des arsenaux nucléaires commandent constamment notre attention. Les enjeux sont des plus élevés et la lutte sera longue. J'aimerais noter ici le travail utile du Comité dans ce domaine.

Il est impossible de considérer la période actuelle comme étant un moment particulièrement positif pour les relations Est-Ouest. Mais nous avons toute raison de croire que 1983 sera une année charnière dans la relance des négociations sur le contrôle des armes et le désarmement.

Au cours des derniers dix-huit mois, deux séries de négociations sur les armes nucléaires ont été mises en train et il semble maintenant que le processus commence à porter fruit. Aux pourparlers sur les forces nucléaires de portée intermédiaire comme aux entretiens START sur les armes nucléaires stratégiques, les deux parties semblent davantage sensibilisées à l'urgence de leurs discussions.

Ces négociations visent des réductions véritables et équilibrées des arsenaux nucléaires. Le Canada appuie pleinement cet objectif. Nous restons en étroite liaison avec les États-Unis sur les progrès de ces pourparlers. Lorsque je me suis rendu à Genève en février pour prendre la parole devant le Comité du désarmement des Nations Unies, j'ai profité de l'occasion pour rencontrer les chefs des équipes de négociation américaine et soviétique pour prendre personnellement connaissance de l'état de ces négociations.

La poursuite énergique des objectifs du contrôle des armes et du désarmement est un volet essentiel de la politique de sécurité du Canada. Cette politique se reflète dans l'affectation de ressources au budget de mon Ministère pour 1983-1984 afin d'appuyer spécifiquement des initiatives de désarmement, y compris des contributions aux objectifs de la Campagne mondiale pour le désarmement, ainsi qu'un relèvement substantiel du fonds du Ministère pour le désarmement.

Notre engagement à l'égard de la dissuasion par le biais des arrangements de sécurité collective de l'OTAN et de NORAD est un autre de ces volets. À titre de membre de l'Alliance atlantique et solidaire de la défense de l'Europe, nous partageons les préoccupations de nos alliés face au déploiement par l'Union soviétique, depuis 1977, du missile SS 20. Nous considérons qu'il s'agit là d'une initiative déstabilisatrice, qui menace un équilibre des forces bien établi sur le théâtre européen et qui pose une menace directe à la sécurité aussi bien de nos alliés que du Canada.

C'est pourquoi en décembre 1979, les membres de l'OTAN, y compris le Canada, ont pris la décision maintenant connue sous le nom de décision "à deux voies": c'est-à-dire déployer les missiles Pershing II et les missiles de croisière terrestres sur le théâtre européen, à compter de 1983 et, parallèlement, lancer des négociations entre l'Union soviétique et les États-Unis en vue de limiter de part et d'autre les systèmes de missiles terrestres de portée intermédiaire.

Conformément à cette double décision, le Canada a négocié un accord-cadre avec les États-Unis en vue de l'utilisation des installations et de l'espace aérien du Canada pour l'essai et l'évaluation de systèmes de défense américains. Des accords distincts devront être négociés pour l'essai de chaque système. Au nombre des systèmes qui pourraient être mis à l'essai on retrouve le système de guidage de missiles de croisière qui seraient cependant désarmés au moment des essais.

Aucun de ces accords spécifiques n'a encore été élaboré, et le Canada a le droit de refuser toute demande d'essai. Chaque arrangement de mise à l'essai prévoiera un contrôle canadien à chaque étape du processus.

Je me suis quelque peu attardé à la décision "à double voie" parce qu'elle a fait l'objet de beaucoup de discussions au Canada ces derniers mois. Je suis d'ailleurs d'avis qu'il faut se réjouir d'un débat aussi vigoureux de questions de sécurité internationale. Cela témoigne du souci profondément enraciné du peuple canadien pour la paix et la sécurité. Il reflète également le difficile équilibre entre ces deux objectifs.

Mais la paix et la sécurité internationales peuvent être mises en danger par les conflits régionaux tout comme par une confrontation directe des superpuissances. C'est en partie pour cette raison que le différend arabo-israélien reste un problème qui préoccupe au plus haut point le gouvernement du Canada. La politique canadienne à cet égard est équilibrée et adaptée à l'évolution des événements. Permettez-moi de souligner certains points qui nous semblent revêtir une importance particulière.

Le Canada appuie un règlement juste, durable et global qui s'inspire de la Résolution 242 du Conseil de sécurité, où sont notamment prévus le droit de tous les pays de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues ainsi que l'obligation pour Israël de se retirer des "territoires occupés" en 1967.

Nous appuyons l'existence, la sécurité et le bien-être d'Israël. Les Arabes devraient exprimer clairement leur volonté de vivre en paix avec ce pays.

Nous avons exprimé notre opposition à certaines politiques et pratiques israéliennes. Nous sommes vivement préoccupés par la politique d'implantation d'Israël. Nous considérons que l'établissement de colonies de peuplement et d'autres gestes qu'a posés Israël pour étendre son contrôle sur les territoires occupés sont contraires au droit international et extrêmement préjudiciables au processus de paix. Nous aimerions que cessent ces activités.

Nous reconnaissons que s'il doit y avoir une paix juste, il faudra satisfaire aux droits légitimes des Palestiniens et notamment à leur droit de participer pleinement aux négociations sur leur avenir ainsi qu'à leur droit à une patrie dans un territoire clairement délimité, la Rive occidentale et la Bande de Gaza.

Nous avons souligné l'importance des négociations pour régler le différend ainsi que la nécessité d'éviter de

préjuger de leur résultat. Nous nous réjouissons de l'initiative du Président Reagan, car elle offre des possibilités de faire progresser le processus de paix.

Enfin, nous nous sommes opposés à l'invasion du Liban par Israël et nous continuons de plaider en faveur du retrait de toutes les troupes étrangères, israéliennes ou autres, dont la présence au Liban n'est pas sanctionnée par le gouvernement libanais.

Monsieur le Président, les Canadiens insistent pour que nos valeurs démocratiques et le respect des droits de l'homme soient clairement présents dans notre activité sur la scène internationale.

L'Amérique centrale est une région où l'interaction complexe de la justice sociale, du développement économique et de la sécurité retient l'attention du Canada. Les pays de cette région sont en proie à des tensions sociales, économiques et politiques considérables.

Ces développements ne sont pas seulement le résultat d'ingérences de l'extérieur ni des difficultés économiques actuelles qui assaillent tous les pays du monde en développement. Ils sont en bonne part l'expression politique de décennies d'injustice sociale et économique.

Le Canada tient pour position que la réforme économique et sociale en Amérique centrale est souhaitable, voire nécessaire. Mais ce changement doit se faire par des moyens pacifiques, et sans ingérence de l'extérieur.

La convergence en Amérique centrale de nos propres préoccupations pour les droits de l'homme ainsi que de nos objectifs en matière de développement et de sécurité a fait de cette région un point de concentration de notre politique étrangère. En 1981 et 1982, le Parlement a accordé une attention sans précédent au Salvador et à ses voisins. En 1982, le gouvernement a annoncé qu'il triplerait l'aide annuelle du Canada au développement de la région. Nous avons nommé un ambassadeur résident au Guatemala pour renforcer notre capacité de poursuivre les intérêts du Canada, y compris nos démarches touchant les droits de l'homme et d'autres questions qui nous préoccupent. Nous avons également accru le personnel de notre ambassade à San José, au Costa Rica, pour faciliter la préparation de rapports politiques et la prestation d'une aide au développement.

Mais il nous faut être réalistes. Notre capacité de réaliser nos objectifs de respect des droits de l'homme par les voies bilatérales est fort limitée dans des situations de quasi-guerre civile. Nous avons constaté que les

mécanismes multilatéraux offrent les meilleures possibilités de poursuivre nos objectifs dans cette région.

La semaine dernière encore, à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, la délégation du Canada a tenté d'obtenir l'adoption d'une résolution visant à concentrer l'attention sur la situation des droits de l'homme au Salvador, tout en évitant d'y faire entrer des considérations politiques étrangères à la question. Nous y avons presque réussi. Nous avons par là démontré qu'il était énormément difficile d'obtenir un consensus international sur une approche équilibrée d'un problème complexe.

Nous tentons d'éviter la politisation des questions humanitaires. Mais les problèmes de l'Amérique centrale ne sont pas de nature purement humanitaire. Ils comportent des considérations de politique aux plans des relations est-ouest et de l'hémisphère. On remarque une ingérence étrangère dans cette région, bien qu'elle ne soit pas la seule cause des difficultés actuelles.

Alors que nous poursuivons dans cette région toute une gamme d'objectifs touchant aussi bien les questions humanitaires, l'économie et le développement que la sécurité, nous devons être fidèles aux principes qui motivent notre politique étrangère, et nous devons être honnêtes dans notre évaluation de ce que nous pouvons réaliser. Les gestes rhétoriques ne nous honorent pas, et n'apportent aucun avantage aux populations de l'Amérique centrale.

\* \* \*

Monsieur le Président, je n'ai abordé que l'une des nombreuses questions qui intéressent la politique étrangère du Canada. Les membres du Comité en identifieront bien d'autres. J'attends maintenant vos questions.